

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le premier octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT (arrivé à 21h30), Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Méline BESSIRAL, Marina LEBOSSE, Sophie BÉGASSE, Guéric MOUTON, Cédric MORAZIN, Claire LERAY, Alexis GUÉRIN

Absents excusés :

Absents : Cyrille MOREL

Marina LEBOSSE est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Date affichage convocation : 21 septembre 2026

Délibération n° 53_2026

SUBVENTION 2026 – Subventions complémentaires

Association Le Palet Lorousien

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire de 170 € à celle votée lors de la séance du 02 juillet 2026.

La commune a financé le trophée du concours de palet (70 €). Il est précisé qu'une équipe remporte le trophée quand elle gagne le concours deux années de suite.

OCAS

Les membres délégués à l'OCAS ont informé le conseil municipal que la subvention 2026 a été fixée à 3 € par habitant (séance du 2 juillet 2026) alors que les autres communes adhérentes de l'OCAS ont versé 3,50 € par habitant selon un accord délibéré en conseil d'administration de l'OCAS en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention complémentaire de 326,50 €.

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

A Le Loroux, le 6 octobre 2026

Le Maire
Christian LEFEUVRE,